

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BARBAZAN

novelle
Dossier: N° DP 031 045 23 P0009 202358

Date de dépôt : 09 août 2023

Demandeur : Madame Gisèle PALMADE

Pour : **Construction d'un abri voiture**

Adresse terrain : 5 AVENUE DU CHATEAU
31510 BARBAZAN

SOUS-PRÉFECTURE

23 NOV. 2023

SAINT-GAUDENS

Le Maire

à

Madame Gisèle PALMADE
1, rue des Biches
31300 TOULOUSE

Madame,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable le 09/08/2023, pour « Construction d'un abri voiture » située au 5, avenue du Château - 31510 Barbazan.

Après examen des pièces jointes à votre demande, il s'est avéré que le dossier ne comportait pas toutes les informations et les pièces nécessaires à l'instruction prévues par la réglementation.

En conséquence, en application des dispositions de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme, une demande de pièces vous a été adressée en date du 18 août 2023 en précisant la nature des pièces manquantes et fixant un délai maximum de 3 mois pour compléter le dossier.

Je vous informe qu'à ce jour, à l'expiration du délai de 3 mois qui vous avez été imparti pour fournir les pièces complémentaires, votre dossier est toujours incomplet. Dans ces conditions, le service instructeur ne peut procéder à l'instruction du dossier.

De ce fait, **le présent courrier vaut décision tacite de rejet de votre demande**. Les travaux envisagés ne peuvent donc pas être entrepris et je vous invite à déposer une nouvelle demande comportant la totalité des renseignements et pièces prévus par la réglementation.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Barbazan, Le *20 novembre 2023*
Le Maire
(Nom, prénom)

Le Maire,



[Signature]
Michèle STRADERE